

EXTRAIT DES DELIBERATIONS N°21-304 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING

Nombre de conseillers en exercice : 57

- - - présents : 49
- - - votants : 56

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 045-244500203-20211214-21_304-DE

Date de la convocation : 08/12/2021

Date d'affichage de la délibération : 15/12/2021

Objet : Approbation du schéma directeur des modes actifs de l'agglomération montargoise

L'an DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le QUATORZE DECEMBRE à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté, dont les noms suivent, se sont réunis dans la salle du Tivoli – 2 rue du Président Franklin Roosevelt à MONTARGIS, sous la Présidence de Monsieur BILLAULT.

Présents : Mmes et MM. DUPATY, BOUQUET, FEVRIER, ABRAHAM, BEDU, CARNEZAT, LAVIER, TURBEAUX-JULIEN, SALL, GABORET, GUERIN, BELLIERE, DEMAUMONT, HEUGUES, RAMBAUD, MANAÏ-AHMADI, ÖZTÜRK, PASCAUD, CHRISTODOULOU, FAURE, LOISEAU, BOURILLON, PIERRATTE, RICARDOU, BÉGUIN, LANGRAND, DUCHÊNE, DIGEON, VAREILLES, CHARLES, LÉON, BOURRY, NOTTIN, WEBER, DESRUMAUX, LAURENT, DE LAPORTE, GAILLARD, PROCHASSON, LORENTZ, LELIEVRE, BILLAULT, SERRANO, TOURATIER, GADAT-KULIGOWSKI, COULON, PASQUET, PRIGENT, BASCOP.

Mme MOUTAUX avait donné pouvoir à M. RAMBAUD, M. GODEY à M. BÉGUIN, Mme HOUDRÉ à M. DIGEON, M. TERRIER à Mme CHARLES, M. DELANDRE à M. VAREILLES, Mme VATRIN à M. LÉON, Mme LETOURNEUR à M. NOTTIN

Monsieur LÉON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil de communauté,

VU la délibération n° 20-56 du Conseil communautaire du 27 février 2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacement Urbain (PLUiHD),

Considérant l'intérêt, pour l'agglomération montargoise de réaliser un schéma des modes actifs, qui est un outil de programmation de la politique cyclable et qui bénéficie du financement de l'Appel à Projets « Vélo et territoires » de l'ADEME,

Entendu le rapport de Monsieur DIGEON, vice-président chargé des mobilités,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : Approuve le schéma directeur des modes actifs de l'agglomération montargoise ci-joint ;

Article 2 : La présente délibération est transmise à Madame la Préfète, l'ADEME, Monsieur le Président de la Région Centre- Val de Loire, Monsieur le Président du Conseil départemental du Loiret, Mesdames et Messieurs les Maires des communes membres.

Fait à Montargis et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président de la Communauté d'Agglomération,

* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter du : 20 DEC. 2021

* Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet

<https://www.telerecours.fr>

Le Président,

Jean-Paul BILLAULT



Le Président,

Jean-Paul BILLAULT